

Accusé de réception de la plainte CHAP(2013) 01917

La Commission européenne a reçu un grand nombre de plaintes alléguant une violation éventuelle du droit de l'Union européenne relative à la mise en œuvre de la directive 1999/70/CE dans le secteur de l'administration publique espagnole, en ce qui concerne notamment la situation des fonctionnaires publics à titre intérimaire.

Compte tenu du nombre élevé de plaintes reçues en liaison avec cette affaire, la Commission les a toutes réenregistrées sous le seul numéro de référence CHAP (2013) 01917 et elles seront traitées comme une plainte multiple.

Désormais, toute correspondance de la Commission concernant votre plainte sera publiée à l'adresse suivante.

https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/contact/problems-and-complaints/how-make-complaint-eu-level/joining-similar-complaints/decisions-multiple-complaints_fr

Tous les plaignants seront informés sur cette page des résultats de l'examen des plaintes réalisé par la Commission et des mesures de suivi qu'elle pourrait décider de prendre.